

# NEWSLETTER PARTENAIRES

# INFOS 52

Avril 2025 n°66



## A LA UNE

### Solidarité à la source : déclarez, validez, c'est déclaré !

Depuis mars, une nouvelle étape de la réforme de la solidarité à la source est entrée en vigueur : la déclaration trimestrielle de ressources est désormais préremplie pour les bénéficiaires de RSA et de Prime d'Activité. Il s'agit d'une simplification importante du parcours déclaratif des usagers, mais aussi de sécurisation du versement du juste droit.

Le mode de calcul du droit reste identique mais les informations suivantes sont ainsi déjà précomplétées : salaires, indemnités journalières de sécurité sociale, indemnité journalière d'accident du travail ou maladie, allocations chômage, pensions de retraite, pension d'invalidité, préretraite, revenus divers... Ces ressources sont préremplies avec le Montant Net Social et ont été transmises par les employeurs et les organismes versant des prestations sociales.

L'utilisateur doit vérifier les informations préremplies et compléter la déclaration avec les autres ressources qui ne sont pas connues de la Caf, comme les revenus de travailleurs indépendants, les revenus perçus à l'étranger, les pensions alimentaires...

**Attention : même si l'allocataire n'a aucun revenu à ajouter, il doit tout de même valider sa déclaration trimestrielle pour que son droit soit calculé. En l'absence de validation, le droit ne sera pas versé.**

Les retours usagers au mois de mars sont très positifs, ceux-ci confirmant que la précomplétude des déclarations de ressources facilite les démarches. Moins de 5% des usagers modifient les ressources préremplies, dans plus de 85% à tort, montrant la grande fiabilité des ressources récupérées par la Caf et préaffichées dans les déclarations.

**Un Flash Info dédié à la réforme a été annexé à la Newsletter Partenaires de mars 2025 et est disponible dans l'espace Partenaires des pages locales Haute-Marne sur [caf.fr](http://caf.fr).**

 **RSA, prime d'activité :  
déclaration de ressources**

**Avec le montant net social :  
vérifiez, validez, c'est déclaré !**

**Vos habitudes de déclaration changent.**

**Votre déclaration est pré-remplie en montant net social.**



Montant net social	Montant RSA	Montant Prime d'activité
921 €	921 €	980 €

**➔ A partir du 1<sup>er</sup> mars :**

Certaines ressources sont pré-remplies dans votre déclaration trimestrielle en ligne. Il s'agit des ressources en montant net social automatiquement récupérées pour votre foyer auprès des employeurs et de plusieurs organismes (France Travail, CPAM...).

1. Vérifiez puis validez les ressources pré-affichées.
2. Déclarez ensuite tout autre type de ressources (pensions alimentaires, revenus professionnels de travailleurs indépendants, revenus perçus à l'étranger...).



# BAFA – LES AIDES PROPOSÉES PAR LA CAF

Le Brevet d’Aptitude aux Fonctions d’Animateur (BAFA) est un brevet conçu pour encadrer à titre non professionnel et de façon occasionnelle des enfants ou des jeunes en accueil de loisirs (périscolaire ou non), en séjour de vacances, en accueil de jeunes ou en accueil de scoutisme. Il sert à :

- Développer le sens des responsabilités auprès des enfants et des adolescents,
- S’investir sur une commune, dans un quartier, à travers des activités d’animation,
- Devenir acteur au sein d’une équipe d’animation, dans le cadre de la mise en œuvre de projets éducatifs,
- Vivre des moments riches et intenses tout en percevant une indemnisation,
- Percevoir une rémunération en participant à un projet utile.

La Caf propose différentes aides pour accompagner les jeunes dans la préparation du BAFA.

## Comment se déroule le BAFA ?

La formation au Bafa se déroule en 3 étapes :

- La session de formation générale qui permet d’acquérir les notions de base pour assurer des fonctions d’animation
- Un stage pratique qui permet la mise en œuvre des acquis et l’expérimentation
- Une session d’approfondissement ou de qualification qui permet d’approfondir, de compléter, d’analyser les acquis et les besoins de formation

Pour plus d’information, le site [www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd](http://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd) apporte tous les renseignements nécessaires.

## Qui peut en bénéficier ?

Les conditions pour préparer le Bafa :

- Avoir au moins 17 ans au premier jour de la session de formation générale
- Être inscrit sur le site internet [www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd](http://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd)
- Suivre la formation générale et la session d’approfondissement ou de qualification organisées par les organismes de formation habilités par le ministère de l’éducation nationale et de la jeunesse
- Effectuer le stage pratique d’animation dans un séjour de vacances, un accueil de loisirs, un accueil de jeunes ou un accueil de scoutisme, régulièrement déclaré. Ce stage peut être organisé par les associations qui assurent la formation, par d’autres associations, par les communes, par les comités d’entreprise...

## Quelles aides de la Caf ?

La Caf peut prendre en charge une partie de vos frais de formation au Bafa, soit 200 €. Dans un délai maximum de 3 mois, après l’inscription à la session de qualification ou d’approfondissement, le jeune doit remettre à la Caf une demande via le formulaire de demande disponible sur [caf.fr](http://caf.fr), complété des justificatifs de formation générale, de stage pratique et de l’inscription à la session d’approfondissement ou de qualification.

En complément de cette aide, pour les jeunes de familles avec un quotient familial inférieur à 900€, la Caf de la Haute-Marne propose une aide complémentaire exceptionnelle de 450€.

Les conditions pour que cette aide soit versée :

- Être allocataire et ouvrir droit à l’action sociale de la Caf (avoir un quotient familial inférieur ou égal à 900€).
- Figurer sur le dossier allocataire au moment de la demande et de la réalisation du stage,
- Être inscrit au stage de formation générale pour la préparation du brevet d’aptitude aux fonctions d’animateur (BAFA),
- Résider en Haute-Marne.
- La bourse est versée à l’organisme d’accueil ou à l’allocataire sur production de l’attestation de suivi de la session de formation générale du BAFA fixant, notamment, le coût et les aides éventuellement obtenues d’autres organismes.

Devenir  
animateur  
vous tente ?  
La Caf  
vous aide  
à financer  
votre Bafa !



## Indus – Comment les éviter ?

Pour éviter les indus, il est important que les usagers déclarent immédiatement à la Caf tout changement de situation. La vie de l'utilisateur évolue, sa déclaration aussi ! Une déclaration juste est indispensable pour le versement des justes droits. La Caf étudie en effet les droits et calcule le montant des aides à partir des informations qu'elle a en sa possession. Les aides sont ainsi personnalisées pour s'adapter au mieux aux besoins des usagers.

**Pour déclarer, l'utilisateur doit adopter le bon réflexe caf.fr ou l'appli mobile Caf – Mon Compte, qui lui permettent de mettre à jour sa situation 24h/24 et 7j/7.**

Tout changement doit être déclaré :

- La reprise d'un emploi, même à temps partiel ou pour une courte durée,
- Un changement dans la vie familiale (mariage, séparation, reprise de vie commune, naissance...)
- Un déménagement,
- Une évolution de ses ressources et de celles de tous les membres du foyer,
- La perte d'un emploi, une situation de chômage partiel, une hospitalisation...



**Si un allocataire pense avoir fait une erreur de déclaration, il peut à tout moment informer la Caf qu'il s'est trompé ou qu'il a oublié de déclarer une information. Il s'agit du droit à l'erreur.**

**Attention : l'allocataire devra tout de même rembourser la Caf s'il a perçu des aides en trop.**

## LA CAF RECRUTE !

La Caf recrute des Techniciens de Service à l'Usager, en CDD, au sein de sa plateforme téléphonique située à Chaumont.

Les missions des agents recrutés seront les suivantes :

- Gestion des appels entrants
- Information et accompagnement des allocataires sur l'utilisation des services du caf.fr
- Réponse aux courriels des usagers
- Traitement de dossiers
- Accueil des allocataires.

La prise de poste est prévue en juin 2025, avec une formation assurée en interne à Chaumont par la Caf. Les candidatures sont à adresser à l'adresse suivante : [ressources-humaines.caf52@caf52.caf.fr](mailto:ressources-humaines.caf52@caf52.caf.fr)

**N'hésitez pas à relayer cet appel à candidatures auprès de vos publics !**

**LA CAF 52 Recrute**  
Techniciens de service à l'utilisateur

**Missions**

- ✓ Gestion des appels entrants
- ✓ Réponse aux courriels des allocataires
- ✓ Information et accompagnement des allocataires sur l'utilisation des services du caf.fr
- ✓ Traitement de dossiers simples
- ✓ Accueil des allocataires

Les candidatures (lettre de motivation, CV) devront être adressées à Madame la Directrice de la CAF52  
[ressources-humaines.caf52@caf52.caf.fr](mailto:ressources-humaines.caf52@caf52.caf.fr)

**Prérequis :**  
BAC + expérience téléphonique souhaitée

**Rémunération :**  
1808.35€ brut sur 14 mois + primes

**REJOIGNEZ-NOUS !**

## REVALORISATION DES PRESTATIONS AU 01/04

Comme chaque année, les prestations sociales versées par la Caf sont revalorisées au 01/04.

**Cette revalorisation s'élèvera à 1,7%, conformément à l'inflation constatée entre février 2024 et janvier 2025.**

Les prestations familiales concernées sont les suivantes : allocations familiales, PAJE PreParE, Complément Mode de Garde, complément familial, ASF, ARS, AEEH, AJPP, prime de déménagement, allocation forfaitaire en cas de décès d'un enfant.

Les prestations sociales revalorisées sont le RSA, la Prime d'Activité, l'AVVC, l'AAH.

**Cette augmentation des prestations sera appliquée sur les droits d'avril 2025, versés début mai.**

## FRANCECONNECT+

### DE NOUVELLES MODALITÉS DE CONNEXION SUR CAF.FR

Après avoir renforcé la sécurité de l'accès au compte CafConnect avec la double authentification en 2024, des changements sont mis en oeuvre pour l'accès via FranceConnect à l'espace personnel Caf-Mon Compte, avec l'introduction de FranceConnect+

Depuis février, cette nouvelle solution de connexion sécurisée renforce la connexion au compte Caf et doit remplacer progressivement FranceConnect.

Aujourd'hui, il est possible de se connecter :

1. avec ses identifiants Caf : en utilisant le numéro de sécurité sociale et un mot de passe.
2. avec FranceConnect : en utilisant les identifiants déjà utilisés sur des sites comme ameli.fr ou impots.gouv.fr.

**Désormais, une nouvelle option est disponible : FranceConnect+, une solution encore plus sécurisée reposant sur l'identité numérique de l'utilisateur. FranceConnect+ est une solution de l'État, qui permet de se connecter à différents services en ligne avec un haut niveau de sécurité. Plus besoin de retenir plusieurs mots de passe : une seule identité numérique suffit !**

**L'identité numérique permet aux internautes de prouver leur identité en ligne, pour accéder à différents services, sans avoir besoin de créer plusieurs mots de passe.** Elle agit comme une carte d'identité mais en ligne. L'utilisateur peut créer une identité numérique auprès de l'un des services suivants, en téléchargeant l'application mobile correspondante.

• **L'Identité Numérique La Poste** : <https://lidentitenumérique.laposte.fr/>

Conditions d'éligibilité :

- o avoir plus de 18 ans ;
- o posséder une pièce d'identité valide : carte d'identité, passeport ou titre de séjour (validité d'au- 5 ans) ;
- o avoir un numéro de téléphone mobile et un smartphone compatible (Android ≥6 et iOS ≥15).

• **France Identité** : <https://france-identite.gouv.fr/>

Conditions d'éligibilité :

- o avoir plus de 18 ans ;
  - o posséder une carte d'identité nouvelle génération (au format carte bancaire) ;
  - o avoir un numéro de téléphone mobile et un smartphone compatible (Android ≥11 et iOS ≥16) disposant de la technologie NFC.
- o A noter : il est nécessaire, ensuite, de faire certifier son identité numérique France Identité en mairie.

L'allocataire a toujours le choix d'utiliser ses identifiants Caf pour se connecter sur l'Espace Mon Compte du caf.fr ou de l'appli mobile. FranceConnect+ fonctionne sur le même principe que FranceConnect. Pour utiliser FranceConnect+, l'allocataire doit s'identifier avec une identité numérique, ou en créer une gratuitement en téléchargeant l'application de France Identité ou l'Identité Numérique La Poste, depuis le Play Store ou l'App Store.



# CAF CONNECT

## Prochains RDV :

**Webinaire Partenaires** – lundi 07/04/2025 (zoom sur la politique de contrôle, de lutte contre la fraude et de recouvrement de la Caf)

**Atelier collectif « Futurs parents »** animés par des professionnels CPAM, CAF, PMI, infirmières puéricultrices et sages femmes, vendredi 25/04/2025 à 14h à la maternité du Centre Hospitalier de Chaumont

**Webinaire Partenaires** – lundi 05/05/2025 à 10h30

**Atelier collectif « Futurs parents »** animés par des professionnels CPAM, CAF, PMI, infirmières puéricultrices et sages femmes, vendredi 16/05/2025 à 9h30 au Centre Social Espace Vall'âge

**Réunion partenaires** - Actualités Accès aux droits - le 26/05/2025 à 14h aux Archives Départementales

**Caf.fr,**  
**toute l'actu**  
**en un clin d'œil**  
Restez informés des nouveautés

↓

Retrouvez les dernières actualités,  
les évènements  
et les changements.



caf-fr 

**Caf.fr,**  
**1000 conseils**  
**pour la vie quotidienne**  
*Vies de famille, 100% utile à tous*

↓

Articles, vidéos, podcasts  
pour tous,  
toutes vos infos à lire,  
à voir et à écouter.



 caf-fr 

**3230**

Service gratuit  
+ prix appel

